



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2022

Date de convocation :
28 septembre 2022

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 19
Pouvoirs : 8
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :
28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Etaient présents : M. SALAK, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. BAUGE, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme FOURNIER à Mme VAN DE WALLE, M. JOLY à M. GEIGER, Mme HUBERT à M. BOUCHONNET, M. PATIN à Mme MARGUERITAT, Mme LEFEBVRE à Mme BROSSIER, M. MEUNIER à M. SALAK, Mme BUREAU à M. DA ROCHA et M. DEBROYE à M. FABRE.

Etaient absents ou excusés : M. MATEU et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

120/2022 –ACTES AU MAIRE

9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne acte au Maire des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Acceptation du versement par l'assurance CARPA (Caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats) de **6 400 €** correspondant aux dommages et intérêts au bénéfice de la commune suite à jugement rendu par le Tribunal des Enfants de Bourges dans le cadre des actes de vandalismes par incendies qui ont eu lieu le 01.01.2021 (Sinistre n°2021-01).
- Signature de la **décision n°043-2022 du 24 mars 2022** portant clôture de la régie d'avances au service enfance à compter du 28 mars 2022 et mettant fin aux fonctions du régisseur et des mandataires.
- Signature de la **décision n°044-2022 du 24 mars 2022** portant clôture de la régie d'avances au service jeunesse à compter du 28 mars 2022 et mettant fin aux fonctions du régisseur et des mandataires.
- Signature de la **décision n°045-2022 du 24 mars 2022** portant clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des participations des familles au centre de Loisirs à compter du 28 mars 2022 et mettant fin aux fonctions du régisseur et des mandataires.
- Signature de la **décision n°046-2022 du 24 mars 2022** portant clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des participations aux manifestations et activités du service

jeunesse dans le cadre de l'espace Loisirs à compter du 28 mars 2022 et mettant fin aux fonctions du régisseur et des mandataires.

- Signature de la **décision n°047-2022 du 31 mars 2022** portant création d'une régie mixte avances et recettes des services enfance, jeunesse, affaires scolaires et restauration scolaire.
- Signature de la **décision n°048-2022 du 31 mars 2022** portant création d'une régie mixte avances et recettes des services enfance, jeunesse, affaires scolaires et restauration scolaire (annule et remplace la décision n°47-2022).
- Signature de la **décision n°067/2022 du 15 avril 2022** portant approbation des modifications de contrats proposées par la compagnie GRAS SAVOYE titulaire du lot n°5 « RISQUES STATUTAIRES » des marchés d'assurances à savoir :
 - Augmentation du taux global de cotisation de 0.11 % afin de prendre en considération les nouvelles modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droits des agents publics décédés, capital désormais égal à la dernière rémunération brute annuelle d'activité, indemnités accessoires comprises,
 - Intégration de la nouvelle possibilité de Temps Partiel Thérapeutique ne faisant pas suite à un arrêt total de travail dans les contrats d'assurance des Risques Statutaires en cours.
- Signature de la **décision n°107-2022 du 7 juillet 2022** portant sur la demande d'une part de dotation intercommunale de solidarité auprès de la Communauté d'Agglomération de Bourges pour la réfection du Pont Chinois et de deux passerelles dans les jardins du Duc Jean de Berry pour un montant total de 67 180 € HT (financement : Bourges Plus : 33 590 € (50%) et fonds propres de la commune : 33 590 € (50%)).
- Signature de la **décision n°108-2022 du 7 juillet 2022** portant sur la demande d'une part de dotation intercommunale de solidarité auprès de la Communauté d'Agglomération de Bourges pour l'acquisition d'une faucheuse-débrousailluse à bras articulé pour un montant total de 39 500 € HT (financement : Bourges Plus : 19 750 € (50%) et fonds propres de la commune : 19 750 € (50%)).
- Signature de la **décision n°109-2022 du 13 juillet 2022** portant approbation du plan de financement du SDE 18 pour l'installation de nouveaux équipements (prises guirlandes, protections, horloges, coffrets de rupture...) pour un montant de 12 402,02 € HT dont une participation de **6 201,01 € HT** à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n°110-2022 du 13 septembre 2022** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (dossier n°2022-01-133) - Pose d'une lanterne Impasse Paul Besse pour un montant de 927,06€ HT dont 463,53€ HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n°111-2022 du 13 septembre 2022** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (dossier n°2022-01-134) - Pose d'une lanterne au 14 rue de l'Ouche Boyer pour un montant de 856,60€ HT dont 428,30€ HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n°112-2022 du 13 septembre 2022** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (dossier n°2022-01-135) - Pose d'une lanterne au 47 rue Victor Hugo pour un montant de 684,72€ HT dont 342,36€ HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n°113-2022 du 13 septembre 2022** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (dossier n°2022-01-137) - Pose d'une lanterne Place Servat pour un montant de 802,86€ HT dont 401,43€ HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n°114-2022 du 13 septembre 2022** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (dossier n°2022-01-138) - Pose de deux lanternes 83 et 82

route de Somme pour un montant de 1 873,59€ HT dont 936,80€ HT à la charge de la commune.

- Signature de la **décision n°115-2022 du 13 septembre 2022** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (dossier n°2022-01-142) - Pose de trois projecteurs rue Marius Ameline pour un montant de 3 576,42€ HT dont 1 788,21€ HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n°117-2022 du 21 septembre 2022** portant sur la demande d'une subvention à la région Centre-Val de Loire dans le cadre de la thématique Cœur de France à Vélo AXE N°34.8 pour l'acquisition de 4 tentes bivouac à installer au camping municipal de Mehun-sur-Yèvre pour un montant de 18 970,00€ HT (**financement** : Région Centre-Val de Loire : 9 485,00€ (50%) et fonds propres de la commune : 9 485,00€ (50%)).



Le Maire,

Jean-Louis SALAK



secrétaire de Séance,

Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 11/10/2022

Acte télétransmis au représentant de l'Etat le : ___ / ___ / 2022

Numéro de Certificat 0182118014102022